

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse de France
<b>Band:</b>	16 (1970)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	[Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mande, c'est La Baconnière, les autres maisons s'étant plus ou moins spécialisées. C'est un pari contre le sort que nous avons pris ici de rester fidèles à cette ligne générale. Et puis, chaque éditeur a une conception différente de son métier, il prend des risques différents ; le choix de chacun est dicté par des préférences personnelles. C'est un métier qui exige la plus totale liberté. Par contre, il peut y avoir collaboration entre les éditeurs pour prospector les marchés étrangers, pour exposer ensemble ; ce sont des choses que les éditeurs romands font depuis longtemps. Mais encore une fois, sur le plan de la publication, l'éditeur doit être libre de son choix, de prendre tels risques à son compte, parce que, si ce choix aboutit à un échec, il est extrêmement difficile de répartir les frais de la casse. Il y a flux et reflux des désirs du public qui

font qu'on ne sait jamais par avance, de manière absolue, si un ouvrage sera un succès ou un échec. Et tout ce que je puis dire par expérience, c'est que nos succès, il y en a quelques-uns, n'ont jamais été recherchés ; ils sont venus naturellement.

Une maison ne peut vivre, moralement, que par la nouveauté dont elle alimente le marché. C'est le rôle normal de l'éditeur de rechercher dans la nouveauté des éléments susceptibles d'intéresser le plus large public. Si ce rôle n'est plus exercé par personne, on se demande ce que feront dans trente ans les maisons qui rééditent des ouvrages déjà connus !

La plus grande partie de la production des auteurs romands est offerte à La Baconnière qui ne peut publier qu'une trentaine d'ouvrages par année (8 000 à 10 000 pages). Nous sommes

donc obligés de refuser les neuf dixièmes des manuscrits, et pourtant nous sommes peut-être la seule maison à avoir autant d'auteurs romands à notre catalogue ! Les éditeurs commerciaux devraient se dire que leur devoir est d'utiliser une partie de leurs bénéfices à éditer, dans le cadre d'un pool d'éditeurs, des ouvrages difficiles à publier (ouvrages d'auteurs nationaux exclusivement). On pourrait tirer à un petit nombre d'exemplaires les œuvres valables, solides, quoique peu commerciales, où l'auteur a mis l'essentiel de lui-même. Le fait d'être publié enlève à l'auteur ce complexe dououreux que crée souvent le refus de l'éditeur ; il l'incite à persévérer. Ainsi serait-il facile, avec un capital annuel de cent mille francs de publier dix ou quinze ouvrages qui sans cela ne verrait jamais le jour.

(A suivre)



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nelly SILVAGNI-SCHENK  
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris (X<sup>e</sup>). C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : 15 F, Etranger : 20 F.  
IMPRIMEUR : I.C.N. s.a., 3 bis, rue de la Sablière, Paris (XIV<sup>e</sup>). — Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1970. — N° 4  
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer,  
adressez-vous au siège du journal  
Adressez toute correspondance à la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire, Paris-VII<sup>e</sup> - Tél. 548-80-48